



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 09 décembre 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 15**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-12-2021/250**

**Objet : Annulation des subventions attribuées en 2020 à l'association ADIE pour les projets présentés dans le cadre des contrats de Ville du Robert et de Sainte-Marie.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-09-2020/126 du 24 septembre 2020 relatif à l'examen des subventions des associations émergeant au contrat de Ville du Robert par laquelle une subvention de 6.000 euros a été attribuée à l'ADIE pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet de création d'entreprises, de développement d'entreprises et de création de micro-activités ;

**Vu** l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-09-2020/127 du 24 septembre 2020 relatif à l'examen des subventions des associations émergeant au contrat de Ville de Sainte-Marie par laquelle une subvention de 6.000 euros a été attribuée à l'ADIE pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet de création d'entreprises, et de retour à l'emploi salarié à Sainte-Marie ;

**Considérant** que par courrier en date du 30 septembre 2020, l'association a déposé un dossier de demande de subvention pour le projet « Accompagnement et financement des porteurs de projet de création d'entreprise, de développement d'entreprise et de création de micro-activités » pour un montant global de 50 000 € incluant les 10 personnes des quartiers prioritaires des deux contrats de ville (5 par contrat de ville) ;

**Considérant** qu'afin d'éviter un double financement, il est proposé l'annulation des aides octroyées à l'ADIE pour un montant total de 12 000 € au titre des contrats de ville en 2020 par CAP Nord Martinique ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Finances réunis le 09 novembre 2021 pour l'annulation de ces subventions.

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

D'annuler les subventions accordées à l'association ADIE en 2020, pour un montant total de 12 000 € au titre des contrats des villes de Sainte-Marie et du Robert.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 00

Non votant : 01

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 12 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

